

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 1er février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 1er février 2021.

Selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19 (Arrêtés ministériels 2020-090 et 2020-074 du Ministère des Affaires municipales et Habitation, et 1020-2020 du Ministère de la Santé et des Services sociaux), **la séance est tenue à huis clos et par visioconférence**, et ce, selon les avis publics du 30 novembre 2020 et du 21 janvier 2021.

Dans l'avis public du 21 janvier 2021, les citoyens ont été invités à soumettre tout commentaire ou question par écrit au plus tard 12h, le 1er février 2021.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Ronald Myles, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel et le Greffier, Me Owen Falquero.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 17h10

2021-02-032

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2021-02-033

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Ronald Myles*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions écrites :

Trois (3) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

Françoise Stanton

- 1) À l'heure où les ventes de maisons battent leur plein à VLB, nombre de nouveaux propriétaires ne connaissent probablement pas les normes environnementales à respecter, notamment quant à la coupe des arbres et aux bandes riveraines. Le long du sentier Colbrook entre autres on fait état de nombreuses transgressions. Le budget de la municipalité semble bien se porter et ne serait-il pas judicieux d'engager plus de personnel à l'Environnement. Ceci en vue d'être beaucoup plus pro actif dans ce secteur au lieu de se contenter de réagir aux plaintes, comme nous le mentionnait M. Cioc dans un récent article du TEMPO »? Vaut mieux prévenir que se retrouver devant l'irréparable non?
- 2) Est-ce que le Conseil envisage ou non enfouir les fils du centre-ville de Knowlton dans un avenir rapproché?
- 3) Où en est le dossier du service de police conjoint avec Bromont...? remis aux calandes grecques par le gouvernement?

RÉPONSES: (du Maire Burcombe en français) :

Question 1 : Il n'est pas prévu d'engager du personnel permanent au département de la gestion du territoire et de l'environnement. Ce qui est planifié et possible est d'engager des étudiants pendant l'été afin d'aider avec les inspections et la prévention.

Question 2 : Le chemin Knowlton entre le pub et la rue Maple sera l'objet dans quelques années des travaux de remplacement des tuyaux des égouts et de l'eau. Quand ce projet a lieu, nous contacterons Hydro Québec pour voir si l'enfouissement des fils est possible. Un élément important sera si une subvention est disponible ou non pour le projet d'enfouissement.

Question 3 : Le gouvernement du Québec a reçu notre mémoire et présentation. Selon les priorités du gouvernement, il est peu probable que le dossier va avancer avant 2022.

Peter Clarke

- 4) The \$66,469.35 for the demolition at (264 Knowlton Road) is this the total cost amount in full for the work and were there three open tender bids sought by the council for this work?
- 5) The \$129,067.91 for the (Town Hall renovation) is this the total cost amount in full for the work and was there three open tender bids sought by the council for this work.
- 6) \$9,669.40 (professional architectural services for Town Hall renovation) was this sent out to at least three others as an open tender bid and is this the total cost amount for this work.

RÉPONSES: (du Maire Burcombe en anglais)

Question 4 : 264 Knowlton Road démolition :

Résolution 2020-10-368, appel d'offres par invitation à deux entrepreneurs.

Contrat octroyé pour démolition seulement au soumissionnaire au plus bas prix : Excavation Désourdy à 41 687 avant taxes (47 929\$ taxes incluses).

Montant actuel payé : 40 460\$ avant taxes (46 518 taxes incluses)

Par la suite, contrat de gré à gré au montant de 17 352\$, avant taxes, (19 950\$ taxes incluses) pour la préparation du terrain, gazonnage, et aménagement paysager.

Question 5 : Rénovation de l'hôtel de ville

Résolution 2018-11-408 appel d'offres, 5 soumissions

Contrat octroyé : Athéna Construction 1 493 525\$, taxes incluses

Paiement total : 1 621 807\$ taxes incluses

Question 6: Professional Architectural Services – Renovation of Town Hall

Résolution 2018-03-76 appel d'offres, 5 soumissions

Contrat octroyé : ADSP : 42 450\$, plus taxes (48 807\$ taxes incluses)

Paiement total : 58 292,33\$ taxes incluses

Suzanne Simard

- 7) Nous sommes 111 copropriétaires aux Villas Inverness qui paient des taxes, nous signalons que les autos et gros camions passent à une vitesse qui dépassent de façon importante les limites permises.

Nous sommes en attente de l'autorisation de la MTQ pour un passage de piétons. Ce n'est pas suffisant. Est-ce que la limite de vitesse pourrait être réduite à 40 km du chemin Mill à la rue Robinson Bay? De plus, est-ce qu'il pourrait y avoir renforcement des policiers? L'utilisation de notre terrain pour stationner la voiture du policier pourrait être une option. Nos enfants traversent le chemin de Bondville pour se rendre aux terrains de tennis, aux remises et conteneurs à vidanges, il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident pour régler cette situation.

Merci de prendre en considération cette demande pour la sécurité des enfants et copropriétaires des villas Inverness.

8) Est-ce possible de faire le déneigement sur le lac pour que les résidents des Villas Inverness puissent se rendre à la plage Douglass par ce sentier.

Il y a un chemin sur une bonne partie du lac. Nous aimerions en bénéficier également.

En ce temps de pandémie, l'exercice est important pour la santé mentale des résidents .

RÉPONSE: (du Maire Burcombe en français) :

Question 7 : En ce qui concerne la traverse de piéton, nous avons une réunion la semaine prochaine avec le Ministère de Transports.

Pour la réduction de la vitesse à 40 km/h, le Ministère de transports n'accepte jamais de réduire la vitesse sur une route provinciale en dessous de 50 km/h, sauf en zone scolaire.

Question 8 :

La Ville est responsable seulement pour l'anneau de patinage à la plage Douglass. L'autre sentier sur le lac est une initiative citoyenne privée.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2021-02-034

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 519 186,71\$
- Chèques émis #21-02 et 21-03: 385 463,02\$

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2021-02-035

4.1.2.1.1 AO 2020-04 (Remplacement de ponceaux)

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie St-Pierre Tremblay Excavation du décompte progressif #5 au montant de **250 434.20\$**, taxes incluses;

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie St-Pierre Tremblay Excavation du décompte progressif #6 au montant de **38 596,45\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-04 (Remplacement de ponceaux). Ce montant représente des travaux supplémentaires pour cet appel d'offre;

ATTENDU QU' un montant de **20 370,64\$**, taxes incluses, a déjà été approuvé dans le décompte progressif antérieur #4;

ATTENDU les recommandations de paiement du chargé de projets WSP;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #5, au montant de **250 434.20\$**, taxes incluses;

QUE le Conseil approuve le paiement du décompte progressif #6 au montant de **38 596,45\$**, taxes incluses, de la compagnie St-Pierre Tremblay Excavation, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-04 (Remplacement de ponceaux), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant ;

ADOPTÉ

2021-02-036

4.1.2.1.2 Plan de gestion des débordements et état des postes de pompage

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #2 de la compagnie Tetra Tech QI inc. au montant de **12 359,83\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat du Plan de gestion des débordements et état des postes de pompage

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 de la compagnie Tetra Tech QI inc. au montant de **12 359,83\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat du Plan de gestion des débordements et état des postes de pompage, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant ;

ADOPTÉ

4.1.2.2. Factures et dépenses diverses

4.1.2.2.1 Barrières de sécurité et bollards pour les sentiers

2021-02-037

ATTENDU la facture 416195 pour le paiement du contrat de la compagnie **Trafic Innovation inc.** au montant de **33 660,99 \$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour l'installation des barrières de sécurité et bollards pour les sentiers;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 416195 pour le paiement du contrat de la compagnie **Trafic Innovation inc.** au montant de **33 660,99 \$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour l'installation des barrières de sécurité et bollards pour les sentiers, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2021-02-038

4.1.2.2.2 Achat de génératrices pour les stations de pompage des eaux usées

ATTENDU la résolution 2020-10-374;

ATTENDU les factures U85782, U85783 et U85784 pour le paiement du contrat de la compagnie Génératrice Drummond aux montants respectifs de **30 640,84\$**, **30 353,40\$** et **37 826,78\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour l'achat de génératrices pour les stations de pompage des eaux usées;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement des factures U85782, U85783 et U85784 pour le paiement du contrat de la compagnie Génératrice Drummond aux montants respectifs **30 640,84\$, 30 353,40\$ et 37 826,78\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour l'achat de génératrices pour les stations de pompage des eaux usées, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2021-02-039 4.1.3.1 Mandat de signature – Bail de domaine hydrique

ATTENDU la résolution 2021-02-49 mandatant la Ville d'acheter plusieurs terrains dans le secteur Bondville, notamment le lot 3 938 883, lot riverain du lac Brome;

ATTENDU la nécessité de signer un bail pour l'usage du domaine hydrique avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le greffier, monsieur Owen Falquero à déposer, pour et au nom de la Ville, une Demande d'octroi de droits pour un bail hydrique pour le lot 3 938 883, ainsi que de signer tout autre document requis pour donner effet à cette résolution;

ADOPTÉ

2021-02-040 4.1.3.2 Mandat de signature – Parc des maisons mobiles de West-Brome

ATTENDU la résolution 2020-07-208 autorisant la signature par la Ville du *Protocole d'entente – parc maisons mobiles de West-Brome*;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'achat de plusieurs lots (chemins et terrains) par la Ville pour le prix symbolique de 1\$;

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, tout acte notarié, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution et la résolution 2020-07-208.

ADOPTÉ

2021-02-041 4.1.3.3. Mandat de signature – Demande d’aide financière - Programme proximité

ATTENDU le désir du Conseil de participer au Programme de proximité du Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation pour l’achat d’une tente pour usage au marché public;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise madame Cynthia Brunelle, Directrice des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, de signer, pour et au nom de la Ville, tout demande d’aide financière, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution .

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

4.1.5 Divers

2021-02-042 4.1.5.1 Règlements d’emprunts divers – Refinancement

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 826 900 \$ qui sera réalisé le 8 février 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Brome souhaite emprunter par billets pour un montant total de 826 900 \$ qui sera réalisé le 8 février 2021, réparti comme suit :

Refinancements :
- Régl. 505 – Réfection de Centre et Bondville (Phase 1)

- Règl. 589 – Intégration des infrastructures de services municipaux du pont Lakeside – 2^{ème} tranche
- Règl. 590 – Intégration architecturale des éléments du pont Lakeside – 2^{ème} tranche

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
505	780 500 \$
589	33 300 \$
590	13 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590, la Ville de Lac-Brome souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome avait le 9 novembre 2020, un emprunt au montant de 826 900 \$, sur un emprunt original de 1 828 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590;

ATTENDU QUE, en date du 9 novembre 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 8 février 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 février et le 8 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorierère;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	75 200 \$	
2023.	76 500 \$	
2024.	77 600 \$	
2025.	79 000 \$	
2026.	80 200 \$	(à payer en 2026)
2026.	438 400 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 8 février 2021, le terme original des règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590, soit prolongé de 2 mois et 30 jours.

ADOPTÉ

2021-02-043

4.1.5.2 Règlements d'emprunt divers - Adjudication et émission de billets

Refinancements :

- Règl. 505 – Réfection de Centre et Bondville (Phase 1)
- Règl. 589 – Intégration des infrastructures de services municipaux du pont Lakeside – 2ème tranche
- Règl. 590 – Intégration architecturale des éléments du pont Lakeside – 2ème tranche

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	1 ^{er} février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 février 2021
Montant :	826 900 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 février 2021, au montant de 826 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

75 200 \$	1,21000 %	2022
76 500 \$	1,21000 %	2023
77 600 \$	1,21000 %	2024
79 000 \$	1,21000 %	2025
518 600 \$	1,21000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,21000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

75 200 \$	0,55000 %	2022
76 500 \$	0,65000 %	2023
77 600 \$	0,80000 %	2024
79 000 \$	1,00000 %	2025
518 600 \$	1,15000 %	2026

Prix : 98,84200

Coût réel : 1,36867 %

3 - CD DE WATERLOO

75 200 \$	1,49000 %	2022
76 500 \$	1,49000 %	2023
77 600 \$	1,49000 %	2024
79 000 \$	1,49000 %	2025
518 600 \$	1,49000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,49000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Lac-Brome accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 8 février 2021 au montant de 826 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590. Ces billets

sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

ADOPTÉ

2021-02-044

4.1.5.3 Subvention RIRL-2018-811 – Attestation

ATTENDU le programme « Réhabilitation du Réseau Routier Local » et la subvention RIRL-2018-811;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil atteste que les travaux relatifs à la (subvention RIRL-2018-811 ont été terminés.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2026 – Avis de motion / Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion que le Règlement 2021-08 (Développement économique) sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.2 Règlement 2021-07 décrétant une dépense de 6 499 247\$ et un emprunt de 4 580 183\$ pour de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne de la Ville de Lac-Brome – Avis de motion/ Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion que le Règlement 2021-07 (Dépense et emprunt) sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le

coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.3 Règlement 2021-09 remplaçant le règlement 2016-05 sur la sécurité incendie – Avis de motion/ Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion que le Règlement 2021-09 (sécurité incendie) sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

2021-02-045

4.2.4 Règlement 2021-05 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000\$ pour la réfection de divers sentiers sur le territoire de Ville de Lac-Brome) – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation (dépôt) du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2021-05 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2021-05* décrétant une dépense et un emprunt de 500 000\$ pour la réfection de divers sentiers sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours conforme à la loi et d'en donner avis public.

ADOPTÉ

2021-02-046

4.2.5 Règlement 2021-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000\$ pour l'acquisition de divers véhicules pour Ville de Lac-Brome) – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation (dépôt) du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2021-06 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2021-06 décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000\$ pour l'acquisition de divers véhicules pour Ville de Lac-Brome.*

QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours conforme à la loi et d'en donner avis public.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2021-02-047

5.3.1 8, rue Hillside, lot 1 033 163, zone URA-17-K15 – district de Knowlton-Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU la résolution 21-007 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire au 8, rue Hillside, lot 1 033 163, zone URA-17K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 12h, le 1er février 2021

2021-02-048

5.4.1 5.4.1 14, rue Owl, lot 4 265 958, zone URA-26-L14 – district East-Hill

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'implantation d'une résidence en bande de protection riveraine à une distance de 8,96 mètres d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE l'article 80 du règlement de zonage 596 interdisant tout ouvrage à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 10 mètres du cours d'eau concernée;

ATTENDU QUE la section en bande de protection est un garage attaché à la maison qui a été construite en 2019 et a fait l'objet de l'émission d'un permis de construction qui a été respecté à la lettre;

ATTENDU la résolution 21-004 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre à régulariser l'implantation d'une résidence en bande de protection riveraine à une distance de 8,96 mètres d'un cours d'eau 14, rue Owl, lot 4 265 958, zone URA-26-L14.

ADOPTÉ

2021-02-049 5.4.2 290, rue Victoria, lot 4 266 175, zone UI-2-L13 – district Knowlton-Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre un agrandissement industriel en marge arrière à une distance de 6 mètres de la ligne arrière du lot.

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 596 fixe la marge arrière à 10,50 mètres dans la zone UI-2-L13;

ATTENDU la résolution 21-005 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre un agrandissement industriel en marge arrière à une distance de 6 mètres de la ligne arrière du lot au 290, rue Victoria, lot 4 266 175, zone UI-2-L13

ADOPTÉ

2021-02-050 5.4.3 8, rue Hillside, lot 1 033 163, zone URA-17-K15 – district de Knowlton-Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire à une distance de 5 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE Le règlement de zonage no. 596 fixe la marge avant minimale à 10,50 mètres dans la zone URA-17-K15;

ATTENDU QUE la zone URA-17-K15 comprend 27 lots avec façade sur le chemin Lakeside, le lot 1 033 163 étant un des deux lots dans cette zone sans façade sur la rue Lakeside;

ATTENDU QUE les voisins du lot 1 033 163 avec façade sur la rue Hillside sont dans la zone contiguë et doivent respecter un marge avant minimale de 6 mètres;

ATTENDU la résolution 21-006 du CCU et sa recommandation de refuser la demande à 10.5 mètres, mais que le comité serait enclin de recommander une demande à 6 mètres;

ATTENDU QUE suite à la réunion du CCU, la demanderesse a modifié sa demande et demande maintenant une distance de 6 mètres de la ligne avant;

Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre la construction d'un bâtiment accessoire à une distance de 6 mètres de la ligne avant 8, rue Hillside, lot 1 033 163, zone URA-17-K15;

ADOPTÉ

5.5 PPCMOI

2021-02-051 5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

5.6.1 4, rue Phelps, lot 4 264 769, zones UC-3-C15 et AFB-4-D15 – district de Foster

ATTENDU la résolution 2020-12-442, dans laquelle le Conseil a exigé une contribution de 10% de la superficie du lot 4 264 769 visé par la demande de lotissement;

ATTENDU QUE le lot #4 264 769 sera subdivisé pour créer deux nouveaux lots; #6 391 367 et # 6 391 368;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution 2020-12-442 le demandeur et la Ville ont négocié une entente par laquelle le demandeur fera une contribution combinée en terrain et versement d'argent qui équivaut à 10% de la valeur du lot 4 264 769;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil exige une contribution telle que suit :

- i) 10% de la valeur du lot à créer 6 391 368;
- ii) 10% de la superficie du lot à créer 6 391 367;

QUE le demandeur et la Ville vont signer une entente qui prévoit que la découpage du 10% du lot 6 391 367 se fera à une date ultérieure;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente, acte notarié, ou tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-02-052 5.7 DEMANDES À LA CPTAQ

5.7.1 Lots 4 203 033, 4 203 034, et 4 203 035, Zone AF-11-K8, district de West-Brome – Iron Hill

- ATTENDU les résolutions 2019-12-365 et 2020 01-25;
- ATTENDU le dépôt à la CPTAQ d'une demande d'autorisation pour l'agrandissement d'une carrière/sablière existante sur les lots 4 203 033, 4 203 034 et 4 203 035, Cadastre du Québec, Comté de Brome;
- ATTENDU QUE le site visé fait partie d'un milieu environnant de gravières-sablières ayant fait l'objet fait de plusieurs exploitations jusqu'à présent;
- ATTENDU QUE l'autorisation souhaitée est d'une superficie minimale et n'aura donc pas de contraintes, ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur et des établissements de production animale existants;
- ATTENDU QU' une autorisation ne portera nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et ne générera aucun effet d'entraînement;
- ATTENDU QUE l'usage « I50 – carrières, gravières ou sablières » est autorisé dans la zone AF-11-K8 en question et par le fait même la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil appuie la demande à la CPTAQ du propriétaire des lots 4 203 033, 4 203 034 et 4 203 035, Cadastre du Québec, Comté de Brome, ladite demande étant conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉ

2021-02-053

5.7.2 Lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, 3 940 092, Zone RF-16-L10, district de West-Brome-Iron-Hill

- ATTENDU la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation des lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, 3 940 092, Cadastre du Québec, Zone RF-16-L10, à une fin autre que l'agriculture, la construction d'une seule résidence sur une espace n'excédent 5 000 mètres carrés;
- ATTENDU QUE la demande comprend aussi l'exploitation d'une érablière et la culture de baies d'aronia;
- ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, 3 940 092, Cadastre du Québec, Zone RF-16-L10.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Lee Patterson mention que la température froide des derniers jours fait en sorte que la glace sur le lac est plus profonde qu'avant. Il invite cependant tout le monde de faire preuve de prudence quand on s'aventure sur le lac.

2021-02 054

6.2 Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la construction d'une caserne de pompiers

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a pris connaissance du Guide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

ATTENDU QUE la caserne présente des anomalies en lien avec la loi sur la santé et la sécurité du travail (manque d'espace adéquat, ventilation manquante et faiblesse de la structure du bâtiment).

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome autorise le dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du

programme Réfection et construction des infrastructures municipales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome autorise Madame caroline Cusson, Directrice des finances et de la trésorerie à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins de l'obtention de ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

2021-02-055

7.2 Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la résolution 2020-12-444 n'a pas indiqué le numéro de dossier du programme;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projet particulier d'amélioration » (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le numéro de dossier est le 00029374-1 – 46075 (16) - 2020-06-01-43;

ATTENDU QUE le réseau pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le

montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les dépenses d'un montant de 569 818,00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, numéro de dossier est le 00029374-1 – 46075 (16) - 2020-06-01-43, conformément au ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

La conseillère Louise Morin rappelle aux citoyens qu'il n'est pas trop tard de participer au sondage de la Ville sur la politique culturelle. Le sondage se trouve sur le site web de la Ville, et ce, jusqu'au 8 février.

8.2 Demandes de contribution financière

2021-02-056

8.2.1 Clinique médicale Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi offre des services de santé sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la Ville et à sa population;

ATTENDU les dispositions des articles 91 et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi loue et occupe les locaux appartenant à la Ville situés aux 270, rue Victoria;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière à la **Clinique médicale Brome-Missisquoi** afin de maintenir les services de santé que cette dernière offre dans ses locaux situés au 280, rue Victoria à Lac-Brome, selon les modalités suivantes :

- 1- La contribution financière accordée est d'un montant de **10 000 \$** pour l'année 2021;
- 2- La contribution financière est conditionnelle à ce que la Clinique maintienne ses services sur le territoire de la Ville pendant l'année 2021;
- 3- La contribution financière sera versée le 14 février 2021 par la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-057

8.2.2 Autres demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense suivante à titre de contribution financière aux activités de l'organisme suivant:

- Knowlton Academy Snowshoe Fund **1 741,84\$**

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

9. ÉCONOMIE LOCALE

10. VARIA

2021-02-058

10.1 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élués et élus municipaux;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 une déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions écrites posées lors de la première période de questions

2021-02-059

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 18h12

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier